Mission complémentaire

1er degré

Heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques

(18 heures annuelles)

Le professeur des écoles :

- encadre les séances et assure la prise en charge des élèves ;
- élabore les sessions et les séances permettant aux élèves de travailler les connaissances et les compétences identifiées par les équipes ;
- assure le suivi des élèves et évalue leurs progrès.

Le bon accomplissement de cette mission implique une coordination avec les enseignants de la classe :

- participation, lorsque cela est nécessaire, aux réunions d'organisation et de coordination des heures hebdomadaires de session (composition des groupes, répartition des contenus pédagogiques des sessions) ;
- concertation avec les professeurs de français ou de mathématiques des classes concernées (partage des progrès des élèves, transmission de bilans personnalisés pour les conseils de classe).